

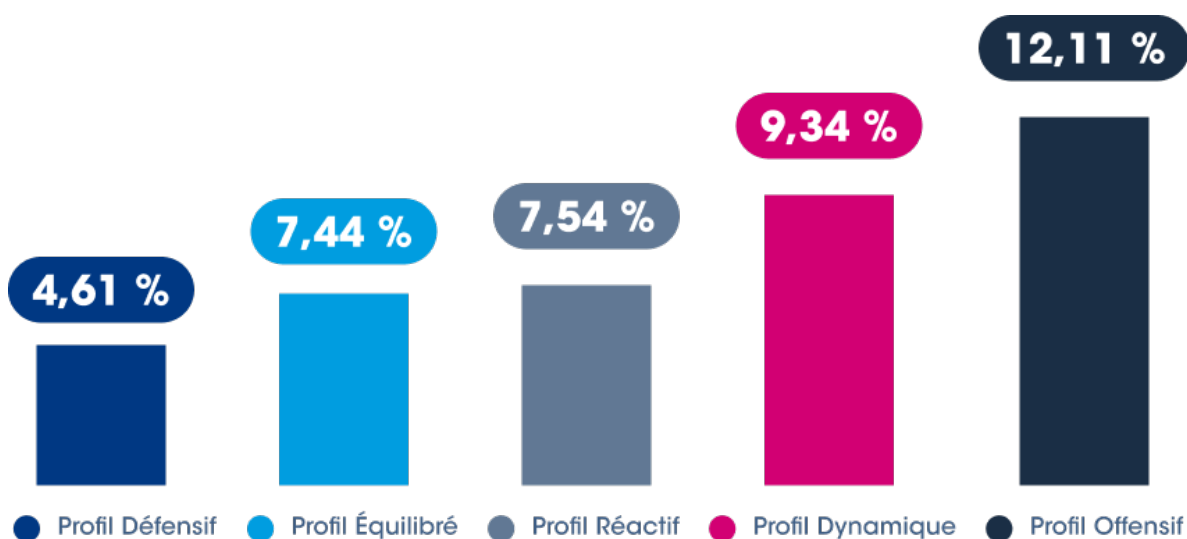
DES PERFORMANCES 2024 JUSQU'À +12,11 % ¹ SUR LE CONTRAT D'ASSURANCE VIE BOURSOVIE DE BOURSOBANK

Boursobank affiche de nouveau, pour l'année 2024, des performances notables sur son fonds en euros Euro Exclusif et sur ses mandats en gestion pilotée avec des performances, nettes de frais de gestion, comprises entre +3,00 % et +12,11 %. Elle renouvelle également son offre de bonification de +1,60 % sur les versements effectués sur Euro exclusif en 2025² !

Une performance 2024 des gestions pilotées jusqu'à +12,11 % ¹.

En complément des bonnes performances réalisées par le fonds en euros Euro Exclusif, les mandats Edmond de Rothschild AM et Sycomore AM du contrat BoursoVie ont délivré en 2024 les performances suivantes :

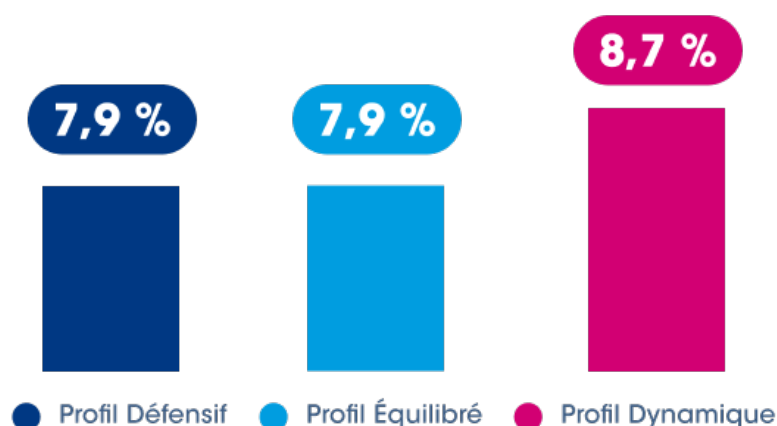
Performances³ 2024 des mandats Edmond de Rothschild AM :



¹ Performance nette de frais de gestion du contrat et hors prélèvements sociaux et fiscaux, selon les modalités précisées dans la Notice d'information valant Conditions Générales du contrat BoursoVie.

² Ce boost sur la collecte, qui sera servi au titre du versement initial ou versement libre réalisé entre le 28/01/2025 et le 30/06/2025, se cumulera au taux de participation aux bénéfices servi sur le contrat dans une limite de rémunération globale du fonds euros liée au versement de 4.60 % net de frais de gestion). Pour bénéficier de cette offre, il est nécessaire que le versement comporte 50 % minimum d'unités de comptes et/ou du fonds Génér@tion Croissance durable. Les contrats faisant un rachat partiel sur cette période ne peuvent pas bénéficier de ce dispositif. De plus, tout mouvement de désinvestissement sur le fonds euros éligible entraîne en priorité le désinvestissement de la poche bénéficiant du boost sur la collecte. Toutefois, cette bonification sera attribuée au prorata temporis sur la durée d'éligibilité.

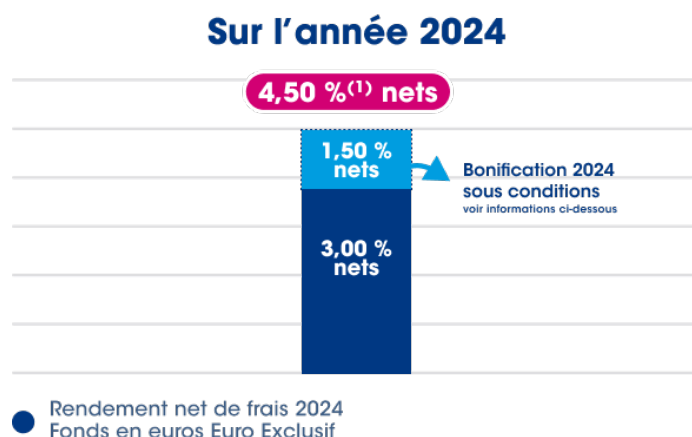
Performances³ 2024 des mandats Sycomore AM 100% ISR :



Un rendement du fonds en euros Euro Exclusif en 2024 allant jusqu'à +4,5 %¹ net, en tenant compte de la bonification du taux de participation aux bénéfices sur versement

Le fonds en euros Euro Exclusif, support en euros du contrat d'assurance vie BoursoVie, a délivré en 2024, un taux de participation aux bénéfices de +3,0 %⁴ net de frais de gestion, sans condition de détention de support en unités de compte. Les clients ayant réalisé des versements libres, ou une adhésion entre le 1er janvier et le 31 juillet 2024 ont bénéficié d'un complément de rémunération de +1,50 %⁴ sur la partie investie sur le fonds en euros Euro Exclusif, portant le rendement de celui-ci à +4,5 %¹ nets.

Performance du fonds en euros Euro exclusif 2024



³ Performances cumulées calculées du 31/12/2023 au 31/12/2024 fournies à titre indicatif par Generali Vie. Performances nettes de frais de gestion du contrat, nettes de frais propres aux supports en unités de compte, hors fiscalité et prélèvements sociaux

⁴ Ce boost sur la collecte, servi au titre du versement initial ou versement libre, se cumule au taux de participation aux bénéfices servi sur le contrat (incluant le mécanisme de boost sur encours en fonction de la part d'unités de compte de l'encours du contrat au 31/12/2024 dans une limite de rémunération globale du fonds euros liée au versement de 5,00 % nette de frais de gestion). Pour bénéficier de cette offre, il est nécessaire que le versement ait été réalisé entre le 01/01/2024 et le 31/07/2024 et devait comporter 50 % minimum d'unités de comptes et/ou du fonds Génér@tion Croissance durable. Les contrats ayant fait un rachat partiel sur cette période ne peuvent pas bénéficier de ce dispositif. De plus, tout mouvement de désinvestissement sur le fonds euros éligible a entraîné en priorité le désinvestissement de la poche bénéficiant du boost sur la collecte. Toutefois, cette bonification a été attribuée au prorata temporis sur la durée d'éligibilité.

Une offre promotionnelle attractive reconduite en 2025 !

Pour 2025, BoursoBank continue de faire bénéficier ses clients de taux attractifs sur le Fonds Euro Exclusif et prolonge son offre en garantissant une bonification de + 1,60 %⁵net en 2025 pour toute adhésion ou versement libre réalisé entre le 28/01/2025 et le 30/06/2025 comportant un minimum de 50 % d'investissement sur les supports en unités de compte.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Boursorama est un contrat groupe d'assurance vie à adhésion individuelle et facultative, libellé en euros et/ou en unités de compte, et/ou en engagement croissance donnant lieu à la constitution d'une provision de diversification, assuré par Generali Vie, entreprise régie par le Code des Assurances. Le document d'information clé du contrat contient les informations essentielles de ce contrat. Vous pouvez obtenir ce document auprès de votre courtier ou en vous rendant sur le site www.generali.fr.

Boursorama est immatriculée auprès de l'organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 916 en tant que courtier en assurance.

À propos de BoursoBank



BoursoBank, filiale de Société Générale, est un acteur pionnier et leader de la banque en ligne et de l'information financière. Sa raison d'être est de simplifier la banque, de donner du pouvoir d'achat à ses clients et d'offrir, à chacun, la faculté d'agir sur son argent.

Banque la moins chère de France pour la 17^{ème} année consécutive, BoursoBank compte aujourd'hui 7 millions de clients et offre une large gamme de 51 produits et services pour répondre aux besoins bancaires des clients : Banque au quotidien, Crédits, Epargne, Bourse, Assurances et Bons plans.

Son portail d'information en ligne, www.boursorama.com est classé n°1 des sites d'actualités économiques et financières et 10^{ème} marque numérique en France avec plus de 105 millions de visites chaque mois (ACPM – sept 2024).

Employeur engagé dans le développement durable et la RSE, certifié B Corp.

Retrouvez l'actualité de BoursoBank [ici](#) et toute son offre [ici](#)

Boursorama, SA au capital de 53 576 889,20€ – RCS Nanterre 351 058 151 – TVA FR 69 351 058 151 – 44 rue Traversière, CS 80134, 92772 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

Contacts presse : BoursoBank Céline Herbet, Responsable marque et relations presse +33 6 42 77 08 73 / +33 1 88 89 02 29 / service.presse@boursorama.fr

⁵ Ce boost sur la collecte, qui sera servi au titre du versement initial ou versement libre réalisé entre le 28/01/2025 et le 30/06/2025, se cumulera au taux de participation aux bénéfices servi sur le contrat dans une limite de rémunération globale du fonds euros liée au versement de 4.60 % net de frais de gestion). Pour bénéficier de cette offre, il est nécessaire que le versement comporte 50 % minimum d'unités de comptes et/ou du fonds Génér@tion Croissance durable. Les contrats faisant un rachat partiel sur cette période ne peuvent pas bénéficier de ce dispositif. De plus, tout mouvement de désinvestissement sur le fonds euros éligible entraîne en priorité le désinvestissement de la poche bénéficiant du boost sur la collecte. Toutefois, cette bonification sera attribuée au prorata temporis sur la durée d'éligibilité.